



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> août 1951

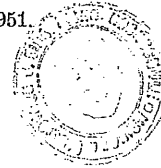
Classe 71f

Demande déposée: 10 décembre 1948, 8 h. — Brevet enregistré: 15 mai 1951.

## BREVET PRINCIPAL

Tavannes Watch Co. S.A., Tavannes (Suisse).

## Pendulette.



La présente invention a pour objet une pendulette, caractérisée par un cadre polygonal formé de pièces fixées entre elles aux angles du cadre et par deux rainures au moins, pratiquées sur la face de ces pièces tournée vers l'intérieur du cadre, l'une des rainures étant destinée à recevoir la glace et l'autre au moins le cadran.

La figure unique du dessin annexé représentée, à titre d'exemple, une vue en perspective de l'objet de l'invention avec parties arrachées.

Le cadre rectangulaire de la pendulette représentée se compose d'une plaquette de base 1, de deux montants latéraux identiques 2, 3, avec pieds 4 et 5, et d'une barrette supérieure 6. Chaque montant présente à son extrémité inférieure un tenon 7 de section oblongue, dans l'axe duquel est creusé un logement recevant une vis de fixation 8. Les pieds 4 et 5 sont creux et leur fond 9 est percé d'une ouverture oblongue dans laquelle s'engage exactement le tenon 7, de sorte que celui-ci, en raison de sa forme, détermine l'orientation de chaque pied autour de l'axe du montant respectif. La surface inférieure 10 d'appui des pieds est oblique par rapport au fond 9, afin de donner au cadre l'inclinaison convenable.

La plaquette de base présente vers ses angles antérieurs deux ouvertures oblongues identiques 11, dans lesquelles s'engagent les tenons 7. Les vis 8 assurent donc la fixation des pieds et de la plaquette de base 1 aux

montants-colonnettes 2 et 3. Les têtes des vis 8 pourraient elles-mêmes constituer les pieds.

La barrette supérieure 6 porte à chaque extrémité une brochette 12 à gorge 13, engagée dans un trou axial 14 du montant correspondant 2 et 3. Le blocage de ladite barrette 6 sur les montants 2, 3 est assuré au moyen de vis à tête noyée 15, dont l'extrémité est en prise dans la gorge 13. Les éléments du cadre sont donc fixés entre eux par leurs extrémités, c'est-à-dire aux angles. Au lieu d'être bloquées par les vis 15, les brochettes pourraient être assemblées à frottement dur dans les montants 2 et 3.

Les quatre pièces: plaquette de base 1, montants-colonnettes 2 et 3 et barrette supérieure 6 présentent, sur leur face tournée vers l'intérieur du cadre, deux rainures rectilignes parallèles 16 et 17, situées quatre à quatre dans des plans parallèles. L'ensemble des rainures 16 reçoit les quatre bords d'une glace rectangulaire, 18, tandis que les rainures 17 servent à maintenir le cadran 19 et une plaque de support 20 à laquelle est fixé le bâti 21 portant le mouvement.

Dans une variante d'exécution, les pieds 4 et 5 sont supprimés et la plaquette de base 1 prend appui par toute sa surface inférieure sur le meuble sur lequel repose la pendulette; cette plaquette constitue alors un socle.

La pendulette pourrait aussi avoir un cadre dont deux côtés opposés présentent une paire de rainures curvilignes, tandis que les autres côtés ont des rainures rectilignes. Cette

disposition permet de prévoir un cadran bombé, recouvert d'une glace cylindrique.

Il est encore possible de réaliser une pendulette avec cadran plan et glace convexe.

5 Dans ce cas, les rainures pratiquées dans deux côtés opposés du cadre sont l'une rectiligne, pour maintenir le cadran, et l'autre curviligne, pour recevoir le côté arqué de la glace.

Les différentes pièces constituant le cadre 10 sont en général métalliques, mais une partie au moins de celles-ci pourraient être exécutées en une autre matière, par exemple en matière plastique.

#### REVENDICATION:

15 Pendulette, caractérisée par un cadre polygonal formé de pièces fixées entre elles aux angles du cadre et par deux rainures au moins, pratiquées sur la face de ces pièces tournée vers l'intérieur du cadre, l'une des 20 rainures étant destinée à recevoir la glace et l'autre au moins le cadran.

#### SOUS-REVENDICATIONS:

1. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que l'un des côtés du cadre 25 est conformé pour servir de socle.

2. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que les rainures sont rectilignes.

3. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que les rainures sont situées dans 30 deux plans parallèles.

4. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que les rainures pratiquées dans deux côtés opposés du cadre sont situées dans des plans parallèles. 35

5. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que les rainures pratiquées dans deux côtés opposés sont curvilignes.

6. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que les deux rainures pratiquées 40 dans deux côtés opposés du cadre sont l'une rectiligne, l'autre curviligne.

7. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que deux des organes servant à la fixation des côtés du cadre servent de pieds. 45

8. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que deux des organes servant à la fixation des côtés du cadre servent également à la fixation de pieds.

9. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que les côtés opposés du cadre sont identiques. 50

10. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que deux côtés opposés du cadre sont identiques, les deux autres étant 55 différents.

11. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que le cadre est rectangulaire.

12. Pendulette selon la revendication, caractérisée en ce que la rainure destinée à recevoir le cadran reçoit également une plaque portant le mouvement.

Tavannes Watch Co. S. A.

Mandataire: A. Bugnion, Genève.



